



136

Au conseil municipal

Lors du conseil du 9 décembre, les points suivants ont été débattus :

Délibérations

Le Maire a exposé au conseil les principaux éléments du **Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable** publié par la DEA au titre de l'année 2024.

L'adhésion de la commune à la nouvelle **charte du Parc Livradois-Forez** qui aura cours jusqu'en 2041 a été actée.

Le tableau des **effectifs** a été modifié pour tenir compte des évolutions statutaires des agents.

Le conseil a décidé l'adhésion de la commune à la convention de participation portant sur le **risque santé** des agents conclue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

Le conseil a autorisé le Maire à solliciter une **subvention** de l'Etat pour nos travaux routiers.

Le conseil a décidé de donner une suite favorable à une demande de **rétrocession** d'une concession au cimetière communal.

Information

Le Maire a souhaité qu'une réflexion soit engagée sur la **gestion des concessions funéraires** et leur régime d'attribution, compte tenu du nombre limité encore disponibles. Elle se poursuivra dans les années à venir.

Le Maire a informé le conseil du résultat de l'appel d'offres lancé par le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire. L'**électricité** nous sera désormais fournie par EDF pour l'éclairage public et par ENGIE pour les bâtiments.

Le problème de la **vitesse excessive** de certains automobilistes a été longuement évoqué. Une étude a été engagée et on s'oriente vers une limitation à 30 km/h dans le Bourg et les villages avec installation d'équipements de sécurité en cours d'étude. Le problème de visibilité du carrefour de la rue du Château a également été évoqué avec l'étude d'une mise en sens unique, ainsi que pour la liaison Le Got / Varennes.

Un point d'avancement des travaux de rénovation du **presbytère** a été fait. Après un gros retard au début, les travaux avancent maintenant à un bon rythme avec leur lot de surprises dont la dernière est l'apparition d'un fontis au niveau de l'ancienne maison Fouillit. Aucune explication n'est évidente. Il sera comblé lors des travaux de forage de la géothermie.

Vous souhaitez être informé sur la vie de la commune ?

Abonnez vous à la e-letter en téléchargeant le formulaire sur le site <https://monlet.fr>

Téléchargez l'application Illiwap sur votre smartphone

14 décembre 2025